

CHARTRE ESG GO CAPITAL

1. Contexte et objectifs

Ce document détaille la prise en compte des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans la politique d'investissement de GO CAPITAL et aussi dans la gestion de l'entreprise.

Cette chartre répond aux prescriptions de l'article D 533-16-1 du Code Monétaire et financier.

En 2019, Go Capital a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies. Le respect de ces principes atteste de notre volonté d'aligner nos pratiques avec le best practice dans notre secteur d'activité.

Ainsi : En application de ces principes, il est de notre devoir, en tant qu'investisseur institutionnel, d'agir dans l'intérêt à long terme de nos bénéficiaires. C'est en cette qualité que nous estimons que l'absence de réponse aux questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent nuire à la performance des portefeuilles d'investissement (à divers degrés selon les entreprises, les secteurs, les régions, les catégories d'actifs et au fil du temps). Nous reconnaissons également que l'application de ces principes est susceptible de mieux aligner les intérêts des investisseurs sur les objectifs généraux de la société. Par conséquent, nous prenons les 6 engagements promus par les PRI dès lors qu'ils sont en phase avec nos responsabilités de gestionnaire d'actifs financiers.

Nous avons aussi pris l'engagement d'adopter une démarche respectueuse des critères ESG au sein de notre société de gestion et des sociétés détenues dans ses portefeuilles.

La société de gestion a pour conviction que les sociétés qui tiennent compte des questions ESG sont plus vertueuses et performantes.

GO CAPITAL est membre de l'association France Invest depuis 2008 et signataire de deux chartes et une cotisation impactantes pour son activité :

- la charte Investisseur Responsable
- la charte Parité qui comporte 30 engagements en faveur de la parité FEMMES-HOMMES chez les acteurs du capital-investissement français et dans les entreprises qu'ils accompagnent. C'est un point essentiel pour GO CAPITAL. En effet, nous sommes convaincus d'avoir un rôle phare à jouer dans la promotion de la parité, d'autant plus au sein des organes décisionnels.
- Cotisation climat de France Invest

GO CAPITAL appuie sa démarche sur le livre blanc (France Invest 2018)

Enjeux	Détail
Fonctionnement des instances de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'organes décisionnels et formalisation des modes de prise de décision • Clarté des rôles des différents organes de décisions et des responsabilités • Partage de la valeur créée et transparence sur la rémunération des dirigeants
Éthique des affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Prévention de la corruption • Indépendance et prévention des conflits d'intérêt • Transparence vis-à-vis des participations, notamment concernant les pactes d'actionnaires • Formalisation, déploiement et mise en œuvre des valeurs de la société de gestion • Éthique des relations avec les partenaires, fournisseurs et sous-traitants
Stratégie et politique ESG	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation d'une politique et une stratégie ESG • Pilotage de l'ESG (responsabilités allouées, formation, fixation d'objectifs et suivi) • Inclusion de critères extra-financiers dans l'établissement de la part variable des rémunérations

2. Engagements

Lors de l'étude des investissements, nous nous engageons à analyser systématiquement les enjeux environnementaux, sociaux et humains et de bonne gouvernance, ainsi que les impacts positifs potentiels des sociétés. Une liste d'exclusion exigeante a été rédigée et mise en jour en 2020 dont notamment tout investissement au sein de société ayant pour activité le charbon métallurgique et thermique. Dans cette liste nous excluons notamment les activités liées au charbon ou aux énergies fossiles ou encore les sociétés dont l'activité provoque des violations graves des normes éthiques fondamentales et des droits de l'homme.

En amont de l'investissement les sociétés font l'objet d'une analyse et notation ESG basées sur un outil sectoriel. Si l'investissement abouti, un audit ESG complémentaire permettent de mettre en place un plan d'actions et un suivi annuel des performances sur les objectifs ESG identifiés.

2.1. Environnement

- Notre société de gestion s'engage à investir dans des sociétés ne portant aucune atteinte grave à l'environnement. Des critères précis sont observés avant la phase d'investissements. Ainsi, si l'activité est nuisible pour l'environnement, sans transition envisageable, alors nous ne poursuivons pas l'investissement.
- Nous remettons un livret de bienvenue à chaque nouvelle participation dans lequel des bonnes pratiques RSE relatives à son secteur sont proposées. Nous incitons également nos participations via un audit ESG à mettre en œuvre des mesures de réduction des GES et des initiatives visant à réduire leur empreinte environnementale

2.2. Social et Humain

- Le partage de la valeur est également un axe sur lequel GO CAPITAL insiste, car convaincu que ce sont des outils sources de motivation et de performance. Au sein de son équipe, l'entreprise a ouvert son capital aux employés, ainsi 100% du capital est détenu par des salariés de la société.

- GO CAPITAL est convaincue que la gestion responsable des ressources humaines est un facteur clé du succès des participations. Elle accorde une attention particulière aux conditions de travail au sein de ses participations (dialogue social, hygiène et sécurité, promotion de la diversité, lutte contre le harcèlement et les discriminations, etc...).
- En interne, GO CAPITAL met en œuvre une gestion responsable des ressources humaines : les collaborateurs bénéficient de formations régulières, d'entretien d'évaluation annuel et de la mise en place de l'intéressement depuis 2013.

2.3. Bonne Gouvernance

De par la nature de son activité d'investissement dans des entreprises non cotées, GO CAPITAL a mis en place des systèmes de gouvernance afin d'assurer le succès et la pérennité de ses investissements.

- Avant chaque investissement, la gouvernance de la société cible est revue quand cela est nécessaire pour mettre en place un Conseil d'Administration ou d'un Comité de Surveillance composé d'experts, fondateurs et investisseurs. Notre société de gestion fait également la promotion du bien fondé d'engager un membre indépendant au sein de l'organe décisionnel des participations.
- La société de gestion veille à respecter les lois, conventions et règlements qui lui sont applicables ainsi que leur respect par les entreprises qu'elle accompagne.
- GO CAPITAL veille au respect de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme au sein de la société de gestion et dans les entreprises qu'elle accompagne.
- Les reportings aux investisseurs fournis par la société de gestion sont destinés à promouvoir la transparence, en particulier sur l'impact économique et social de ses investissements.

3. Mise en œuvre opérationnelle

GO CAPITAL agit de manière adaptée compte-tenu de la taille et du secteur de chaque entreprise à son activité de gestion financière. Elle applique des critères extra-financiers tout au long du cycle d'investissement :

3.1. Acquisition de la participation

L'étude du dossier, préalable à toute décision d'investissement, prend en compte les critères ESG pertinents et spécifiques à chaque entreprise.

- ✓ Validation de l'éligibilité de l'investissement par rapport à notre charte d'exclusion interne
- ✓ Identification de la société en termes d'impacts
- ✓ Intégration dans la note d'analyse de l'outil ESG (*en cours de mise en œuvre*)

- ✓ Réalisation d'un rapport d'audit présentant un axe d'amélioration sur la thématique ESG à mettre en place sur une échelle de temps d'1 à 5 ans
- ✓ Intégration d'une mention ESG (sur les bonnes pratiques à adopter et sur le reporting à transmettre) et si possible intégration du plan de réalisation à mener sur 5 ans dans le pacte ou au sein d'une side letter.

3.2. Accompagnement de la participation

Des mesures d'accompagnement destinées à promouvoir l'amélioration de la participation au regard des critères ESG peuvent être déployées par la SGP, telles que :

- ✓ Intégration d'un groupe CEO ESG avec une réunion annuelle
- ✓ Si besoin, accompagnement d'un intervenant ESG au sein de la nouvelle participation pour l'accompagner sur la construction de son plan ESG et son déploiement
- ✓ Réalisation d'un questionnaire annuel auprès de nos sociétés
- ✓ Mesure des évolutions réalisées par rapport au questionnaire reçu
- ✓ Intégration au moins une fois par an au sein de l'organe décisionnel de la société d'un bilan ESG sur l'année et d'une présentation des objectifs (en la matière) sur l'année à venir

3.3. Cession de la participation

Les progrès significatifs réalisés par les sociétés en portefeuille sur les aspects ESG peuvent être valorisés lors de la sortie de la participation du portefeuille. Au moment de la vendor due diligence, une quantification des impacts en matière ESG et en matière d'ODD ainsi qu'une quantification des améliorations menées sur ces process et critères extra financiers permettront de mettre en lumière les progrès.

4. Reportings

Depuis 2018, nous adressons un questionnaire ESG à l'ensemble de nos participations. Ces questionnaires sont personnalisés pour chacune des sociétés, afin que celles-ci puissent se situer et connaître leurs marges de manœuvre.

Depuis 2020 :

Une partie du rapport annuel à destination des souscripteurs sera réservée au traitement de l'ESG, détaillant ainsi le comportement de GO CAPITAL en tant qu'entreprise sur les trois domaines de l'Environnement, le Social et la Gouvernance et en tant qu'investisseur.

Nous préparons également un rapport ESG annuel public (1^{ère} publication décembre 2020), dans lequel les résultats du questionnaire ESG des participations sont synthétisés.

Un rapport sur l'Investissement Responsable dans le cadre du PRI Reporting Framework établi par les Nations Unies et l'UNEP Finance Initiative est rédigé annuellement

GO CAPITAL

Le rapport annuel destiné aux souscripteurs intègre l'application des critères ESG tant pour les participations que pour la société de gestion.

* * *